



## Quelle assurance est compétente ?

Par **MZK83**, le **30/12/2010** à **23:24**

Bonjour,

En déchargeant un colis volumineux d'un véhicule, au moment de le sortir de l'habitacle, mon mari a fait tomber une moto qui était stationnée à côté.

L'assurance Responsabilité Civile nous a indiqué que le sinistre devait être pris en charge par l'assurance automobile de la voiture d'où il déchargeait le colis.

Mais l'assurance auto refuse de prendre en charge le sinistre, expliquant que le véhicule n'est pas directement impliqué le sinistre (ce qui n'est pas faux d'ailleurs ...)

Après avoir insisté auprès de notre assureur RC, celui-ci reste sur sa position indiquant que la prise en charge revient à l'assurance auto car il s'agit d'une manoeuvre de déchargement d'un véhicule, même s'il n'y a pas eu de contact entre la voiture et la moto.

Je ne sais plus quoi faire, l'assureur adverse m'indique que les frais occasionnés vont nous être facturés si aucune des assurance ne prend en charge le sinistre.

Merci pour votre aide.

Par **OFOULOUX**, le **07/03/2011** à **20:17**

Bonjour

Quand 2 assurances se renvoient la balle, seul un négociateur assurance peut les faire se départager. Il faut un pro !